

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/883-droit-de-faire-des-affaires.html>

Droit de faire des Â« affaires Â»

- Thèmes généraux - Libertés, justice, Droits Homme - Justice -

Date de mise en ligne : dimanche 23 septembre 2007

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 19 septembre 2007

Les affaires : ya de l'abus !

Ya d'l'abus !

Acte I : le Président, devant les patrons du Medef, dit qu'il veut mettre fin « à la pénalisation excessive du droit des affaires »

Acte II : Eva Joly, ancienne juge d'instruction dans des affaires politico-financières (comme l'affaire ELF) déclare dans Les Echos du 5 septembre « je ne comprends pas ce pays qui responsabilise ses enfants et ses fous mais déresponsabilise ses élites »

Acte III : Le porte-parole du Président dit, le 12 septembre, que « il n'est pas question de dépenaliser l'abus de biens sociaux », c'est-à-dire le comportement du patron qui puise dans les fonds de l'entreprise pour la satisfaction de ses besoins personnels. Tout est bien qui finit bien ? Nnnnnon ! Car ...

Acte IV : le même porte-parole déclare que le gouvernement envisage de sanctionner par d'autres voies (civiles ou commerciales) « tout ce qui peut être réparé et ne met en cause que des intérêts privés ».

Autrement dit, la prison pour les petits voleurs (1) , et de simples amendes pour les voleurs de grande envergure pour qui, mêmes élevées, elles ne seront qu'une goutte d'eau dans la fortune détournée.

A Angers, un jeune homme de 20 ans a été condamné à 3 ans ferme pour un vol de 20 Euros. Il était récidiviste, c'est vrai. Mais le montant de ses vols ne doit pas être très élevé. Et au bout de 3 ans, quelle sera sa réinsertion ? A Bordeaux un vendeur de faux billets pour le Mondial de rugby a été condamné à deux ans de prison ferme